

**Ministry of Colleges and Universities**

**Ministère des Collèges et Universités**

**Advanced Education Learner Supports Division**

**Division du soutien aux apprenants au niveau postsecondaire**

Office of the Superintendent

Bureau du surintendant

Private Career Colleges Branch  
77 Wellesley Street West  
Box 977  
Toronto ON M7A 1N3

Direction des collèges  
privés d'enseignement professionnel  
77, rue Wellesley Ouest, C.P. 977  
Toronto ON M7A 1N3

## Détails d'une ordonnance de ne pas faire

Paragraphe 49 (2) de la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* (la Loi)

Le 13 janvier 2020

Les présents détails sont publiés après la délivrance par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel, en vertu du paragraphe 46 (1) de la Loi, d'une ordonnance de ne pas faire à l'encontre d'un collège privé d'enseignement professionnel inscrit.

Date de signification initiale : le 27 juin 2019

Transformational Arts International Inc.,  
s/n Transformational Arts College of Spiritual and Holistic Training  
3300, rue Yonge, bureau 301  
Toronto (Ontario) M4N 2L6

### Contraventions

Le surintendant a ordonné à Transformational Arts International Inc., s/n Transformational Arts College of Spiritual and Holistic Training (« Transformational Arts ») :

- de cesser d'offrir ou de dispenser des programmes de formation professionnelle non autorisés en contravention avec le paragraphe 8 (1) de la Loi;
- de cesser de faire la publicité de la prestation de programmes de formation non autorisés en contravention avec le paragraphe 11 (2) de la Loi.

**Mesures requises**

Le surintendant a ordonné à Transformational Arts de fournir d'ici le 11 juillet 2019 une confirmation écrite signée par une personne ayant l'autorité de lier l'entreprise, assortie de toutes les preuves disponibles à l'appui, attestant que l'entreprise :

- A. a cessé de faire la publicité de la prestation de programmes de formation non autorisés en contravention avec le paragraphe 11 (2) de la Loi;
- B. a cessé d'offrir ou de dispenser des programmes de formation professionnelle non autorisés en contravention avec le paragraphe 8 (1).